



Consultation  
de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur  
sur les violences à caractère sexuel  
sur les campus universitaires et dans les collèges

**Document de réflexion**

25 janvier 2017



# Introduction

Au cours des derniers mois, une série d'événements troublants se sont déroulés dans les établissements d'enseignement au Québec tant dans les universités que les collèges : dénonciations répétées de harcèlement sexuel, activités d'initiation sexistes et dégradantes, agressions dans les résidences. Le nombre et la gravité de ces cas de violence à caractère sexuel ont mis en évidence des lacunes importantes dans les collèges et les universités quant à la sécurité de leur milieu et à la gestion de ces situations. Tout récemment, les résultats du rapport d'enquête ESSIMU (Enquête sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire), sous la direction de Manon Bergeron de l'UQAM<sup>1</sup>, ont été dévoilés. Plus de 9 200 personnes – étudiant-es, enseignant-es et employé-es – ont participé à cette recherche indépendante qui rend compte des manifestations de violences sexuelles vécues par l'ensemble de la communauté universitaire. On y apprend que près de 37 % des répondant-es ont subi une forme de violence sexuelle depuis leur arrivée à l'université, près de 25 % affirment en avoir été victime au cours de la dernière année et, chez les victimes, 42 % ont vécu deux ou même trois formes de violences. Les violences à caractère sexuel ne sont pas des faits isolés; elles se manifestent potentiellement au quotidien dans tous les milieux de l'enseignement supérieur au Québec.

Dans la foulée des déclarations des victimes d'actes sexuels à l'Université Laval, la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Hélène David, a annoncé à la fin du mois d'octobre la tenue de journées de réflexion qui visent à lutter contre les violences à caractère sexuel dans les établissements collégiaux et universitaires. La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) a alors salué<sup>2</sup> cette démarche nécessaire dans l'espoir que cet exercice en soit un qui cerne le problème sans complaisance et qu'il y apporte de véritables solutions.

Avant d'entrer en matière, il nous semble important de souligner que le cadre dans lequel se déroule cette consultation ministérielle présente un certain nombre d'irritants. Parmi ceux-ci, mentionnons les délais imposés par la ministre : la lettre que nous avons reçue, datée du 16 novembre 2016, nous invitait à répondre au questionnaire avant le 6 janvier 2017. Bien qu'une période de prolongation ait été accordée jusqu'au 20 janvier,

---

<sup>1</sup> [http://essimu.quebec/wp/wp-content/uploads/2015/12/Rapport-ESSIMU\\_COMPLET.pdf](http://essimu.quebec/wp/wp-content/uploads/2015/12/Rapport-ESSIMU_COMPLET.pdf) (2017, 16 janvier).

<sup>2</sup> <http://fneeq.qc.ca/fr/la-fneeq-csn-souhaite-participer-a-la-reflexion-qui-vise-a-lutter-contre-les-violences-a-caractere-sexuel/> (2017, 19 janvier).

il faut se rendre à l'évidence que les conditions imposées pour traiter un sujet aussi complexe étaient loin d'être idéales, compte tenu du contexte défavorable qui entoure la fin d'une session et le début d'une autre.

Par ailleurs, nous avons noté depuis un certain temps que les consultations émanant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sont devenues des exercices très dirigés : orientations déjà annoncées, nombre limité de questions, contraintes rédactionnelles. C'est le cas des récentes consultations publiques sur la réussite éducative et sur la création des conseils des universités et des collèges. La multiplication de ces directives mène à croire qu'on cherche à diluer la participation des acteurs du milieu plutôt que de favoriser un véritable débat.

En ce qui a trait à la présente consultation, le canevas proposé par le ministère comporte cette fois neuf questions portant sur trois thèmes précis : prévention et sensibilisation, sécurité des personnes, gestion des plaintes liées à des violences à caractère sexuel. Nous avons choisi de présenter des éléments de réflexion dans un cadre plus souple où seront traités les mêmes thèmes sous des angles différents.

## Importance de la prévention

La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) a été fondée en 1969. Elle compte actuellement une centaine de syndicats et représente près de 34 000 membres dans 46 syndicats de cégeps, dans 40 syndicats d'établissements d'enseignement privés, dont une dizaine de l'ordre collégial, et dans 13 syndicats d'établissements universitaires. Par sa composition, la FNEEQ couvre tous les niveaux d'enseignement partagés entre le secteur public et le secteur privé de l'éducation. Par ailleurs, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

Par le passé, la FNEEQ a adopté des positions claires contre la violence et le harcèlement dans le milieu du travail et ce, dès la fin des années 1980. Dans le cadre des nouvelles dispositions de la *Loi sur les normes du travail* au tournant des années 2000, la Fédération a outillé ses syndicats pour en saisir la portée et les a accompagnés dans la rédaction de politiques locales. Présentement, elle propose à ses membres des formations annuelles axées sur des démarches syndicales de prévention pour contrer la violence et le

harcèlement dans les établissements d'enseignement<sup>3</sup>. On y aborde des sujets tels que l'identification des facteurs de risque, les dispositions législatives, l'analyse des politiques institutionnelles en vigueur, l'action syndicale, etc. Nous croyons que les syndicats, qui sont au cœur de la vie des établissements d'éducation, ont un rôle essentiel à jouer dans les collèges et les universités pour sensibiliser le milieu à travers les formations, les activités de prévention et la diffusion d'outils auprès de leurs membres.

Ils sont, par ailleurs, loin d'être les seuls sur qui doivent reposer les initiatives et les stratégies en matière de prévention des violences à caractère sexuel. Au contraire, nous sommes persuadés que le meilleur gage de réussite pour les contrer réside dans l'implication de tous les acteurs des communautés collégiales et universitaires. Le principe de collégialité, qui caractérise le milieu de l'enseignement supérieur au Québec, devrait être un incontournable pour guider les réflexions et les actions dans ce dossier.

Le gouvernement a aussi un rôle déterminant à jouer. Le ministère a montré par le passé qu'il est capable de réunir et de mobiliser les acteurs du milieu autour d'enjeux sociaux problématiques. La lutte contre l'intimidation dans les milieux scolaires et sportifs est un exemple éloquent. Plus récemment, on peut souligner l'intérêt de la campagne *Sans oui, c'est non!*<sup>4</sup> soutenue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le Secrétariat à la condition féminine. Enfin, le ministère a la responsabilité de s'assurer que le cours d'éducation à la sexualité, qui en est à l'étape de projet pilote dans une quinzaine d'écoles jusqu'en juin 2017, aborde de front les questions des violences sexuelles, du consentement, des stéréotypes et des rapports égalitaires. Il doit faire de ce cours un instrument actif pour promouvoir l'égalité des genres.

---

<sup>3</sup> Telles que « Prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail », « Santé psychologique et organisation du travail » ainsi qu'« Agent de griefs » qui en couvre le volet juridique.

<sup>4</sup> Cette campagne a été conçue en 2014 par l'Université de Montréal et la FAECUM, elle a été ensuite appuyée par l'ensemble des communautés universitaires. <http://www.harcelementsexuel.ca/> (2017, 20 janvier).

## Position de la Fédération sur les relations entre enseignant-es et étudiant-es

Lors de notre dernier congrès, qui s'est tenu en mai 2015, la question des dossiers à caractère sexuel est ressortie sous un angle particulier. Dans nos rangs, bon nombre se préoccupent des implications et des conséquences d'une réalité taboue, celle des relations intimes entre les enseignant-es et les étudiant-es. Certains considèrent qu'il s'agit d'une affaire strictement personnelle, appartenant à la sphère privée, étant donné que les étudiant-es ont normalement atteint la majorité lorsqu'ils fréquentent le collégial et l'université. Pour d'autres, la relation d'autorité qui s'établit dans le contexte de l'enseignement devrait constituer une barrière empêchant tout rapprochement de nature intime.

Or, sans nier le fait que certaines relations peuvent aboutir à des relations heureuses, il reste que d'autres se terminent mal et peuvent parfois mener à des violences à caractère sexuel. Il ne fait pas de doute que cette question délicate fait surgir des interrogations, voire des malaises, parmi nos membres. Nous sommes face à une réalité qui a été très peu abordée dans le monde de l'enseignement supérieur tant par les fédérations syndicales, les associations étudiantes que par les administrations.

Sur la lancée du congrès 2015, la Fédération a donc reçu le mandat de produire une réflexion sur les dossiers à caractère sexuel dans le milieu de l'enseignement, notamment les relations sexuelles entre les enseignant-es et les étudiant-es dans ses aspects pédagogiques, éthiques, déontologiques, sociaux et juridiques pour éclairer le débat sur cette question à l'intérieur de l'organisation et auprès de ses membres.

Au cours des mois qui ont suivi le congrès, des travaux ont été entrepris pour mieux baliser cette problématique : étude de la jurisprudence, examen de politiques universitaires et collégiales, recherche de codes de déontologie d'un certain nombre de professions, organisation d'un panel de discussion, rédaction d'un article<sup>5</sup>, etc. Il est clairement ressorti de ces travaux l'importance que la Fédération prenne une position de principe sur le sujet. En outre, la succession des événements déplorables qui se sont

---

<sup>5</sup> Voir dans la revue *Carnets* de la FNEEQ, l'article de Sonia Beauchamp, « La relation enseignant - étudiant et la relation d'autorité », *Carnets*, no 34 (Automne 2016), p. 14. Disponible aussi en ligne : <http://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Page-14-2016-12-06-final-FR-8.pdf>

produits au cours de l'automne 2016 dans les collèges et les universités a joué un rôle de catalyseur dans ce dossier.

C'est en décembre dernier, lors d'une instance regroupant tous ses syndicats, que la FNEEQ a adopté une recommandation en ce sens. Parmi les considérations qui ont guidé la proposition soumise aux délégué-es<sup>6</sup>, on peut retenir le postulat que l'enseignant-e occupe une position d'autorité et de pouvoir face aux étudiant-es, ce qui place les enjeux sous l'angle de la pratique professionnelle. Après plusieurs heures d'un débat animé et ouvert, les membres ont voté à l'unanimité la recommandation suivante :

*Il est recommandé que le conseil fédéral :*

- 1) réaffirme ses positions contre la violence, la discrimination et le harcèlement sexuels;*
- 2) affirme, pour des raisons éthiques, qu'il est inapproprié d'entretenir un rapport intime (amoureux ou sexuel) avec une étudiante ou un étudiant dans une relation pédagogique ou d'autorité;*
- 3) appelle les syndicats affiliés à proscrire tout rapport intime (amoureux ou sexuel) avec une étudiante ou un étudiant dans une relation pédagogique ou d'autorité.*

Forte de cette position, la FNEEQ a l'intention de continuer ses travaux en préparant un guide pratique pour ses syndicats et en complétant sa réflexion afin d'éclairer toutes les dimensions de la question.

---

<sup>6</sup> La proposition était précédée d'une liste de « considérant » :

*Considérant les dénonciations concernant des dossiers à caractère sexuel, notamment dans le monde de l'éducation;*

*Considérant l'importance pour la FNEEQ, dans le contexte, de prendre une position de principe rapidement;*

*Considérant les positions de la FNEEQ contre la discrimination, le harcèlement et la violence sexuels;*

*Considérant le lien de confiance qui est à la base d'une relation pédagogique;*

*Considérant que la relation pédagogique est une relation d'autorité;*

*Considérant la position de pouvoir des enseignantes et des enseignants par le biais de l'évaluation, de la correction, de la sanction, de la supervision et même de la graduation;*

*Considérant la nécessité d'éviter les conflits d'intérêts et de fonder les évaluations (des apprentissages ou autres) sur la base de l'équité et de l'impartialité;*

*Considérant qu'un rapport intime entre le personnel enseignant et les étudiantes et les étudiants peut être perçu comme une relation privilégiée par les autres membres du groupe et de son environnement.*

## Processus et ressources

Attendu l'obligation des employeurs et des établissements d'offrir un milieu de travail exempt de discrimination, de harcèlement et de violence, tous les collèges et les campus universitaires sont aujourd'hui dotés de politiques en cette matière. Dans tous les cas, des mécanismes de traitement des plaintes sont en place. Ces outils ont été élaborés dans le but de promouvoir, entre autres, le respect de l'intégrité physique et psychologique des individus, le respect de leur dignité et de leur vie privée, le droit à la sécurité et le droit à l'égalité de traitement.

Étant donné le faible pourcentage d'agressions dénoncées<sup>7</sup>, il faut se poser de sérieuses questions sur le fonctionnement des mécanismes adoptés. À l'évidence, ceux-ci ne permettent pas de répondre adéquatement aux besoins du milieu. Le processus pour porter plainte se doit d'être clair, accessible, crédible, sécuritaire, confidentiel, impartial et efficace. La dénonciation d'une agression est un choix qui se révèle parfois très douloureux. Les administrations doivent aussi fournir du soutien psychologique et logistique aux victimes d'agression sexuelle qui peuvent subir des séquelles dont la gravité peut s'apparenter à l'état de stress post-traumatique dans 9 % des cas<sup>8</sup>. Dans cette perspective, les conséquences néfastes des violences à caractère sexuel sur la vie des victimes et sur leur motivation à poursuivre leurs études menacent aussi le droit et l'accès à l'éducation.

Même si l'employeur en est responsable, la révision de ces politiques ne devrait pas se faire sans impliquer toute la communauté, à savoir les étudiant-es et les personnels. Les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) possèdent une expertise sur les questions des violences sexuelles dont il faudrait s'inspirer, notamment en ce qui a trait à l'accueil et l'accompagnement des victimes.

---

<sup>7</sup> Selon l'étude ESSIMU, seulement 9,6 % des participantes et participants ont dénoncé ou signalé la situation aux instances de leur université [http://essimu.quebec/wp/wp-content/uploads/2015/12/Rapport-ESSIMU\\_COMPLET.pdf](http://essimu.quebec/wp/wp-content/uploads/2015/12/Rapport-ESSIMU_COMPLET.pdf) (2017, 16 janvier). Selon le Gouvernement du Québec, on estime que le taux de dénonciation des agressions sexuelles dans la population générale n'est que de 5 % <http://www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca/fr/mieux-comprendre/statistiques.php> (2017, 17 janvier)

<sup>8</sup> [http://essimu.quebec/wp/wp-content/uploads/2015/12/Rapport-ESSIMU\\_COMPLET.pdf](http://essimu.quebec/wp/wp-content/uploads/2015/12/Rapport-ESSIMU_COMPLET.pdf) (2017, 16 janvier).



Enfin, nous tenons à souligner qu'aucun changement ne pourra véritablement s'opérer dans les milieux collégiaux et universitaires à moins que des ressources financières substantielles, récurrentes et stables ne soient investies pour mettre en place toutes les mesures de prévention et de gestion des plaintes nécessaires. Le ministère de l'Enseignement supérieur doit accorder du financement aux établissements afin de lutter efficacement contre les violences à caractère sexuel et pour faire en sorte que cette présente consultation ait de véritables retombées.

## Conclusion

La FNEEQ demande à la ministre David de lancer un message fort à la communauté des cégeps et des universités : les violences à caractère sexuel sont inacceptables et il faut déployer tous les efforts pour les contrer.

Les trois thèmes proposés pour cette consultation, à savoir la prévention et la sensibilisation, la sécurité des personnes et la gestion des plaintes liées à des violences à caractère sexuel, nous semblent tous pertinents et incontournables. Il est de notre avis que les efforts devraient être mis prioritairement sur la sensibilisation et la prévention. La lutte contre les stéréotypes et le sexisme ambiant constitue le premier pas vers des changements de comportement.

On tient pour acquis que les établissements d'enseignement supérieur accueillent des esprits ouverts, cultivés et renseignés. Or, ces milieux sont aussi le triste reflet de notre société individualiste qui fait la promotion de l'affirmation de soi, de la réussite et de la compétition. Les cégeps et les universités sont bel et bien des milieux de vie compétitifs qui maintiennent une forme sournoise de violence entre les établissements et entre les individus à l'intérieur de leurs murs. Il n'est pas faux d'affirmer que les violences à caractère sexuel en sont une malheureuse résultante ainsi que le symptôme d'un système d'éducation qui s'éloigne de l'idéal humaniste qui devrait le guider.